

Communiqué le 4 mai 2006

A la suite, d'après discussions au Ministère de la Santé, la CMH et le SNAM-HP prennent acte d'avoir été entendus en ce qui concerne les procédures de nomination et d'affectation des praticiens hospitaliers. Les nominations seront prononcées par arrêté du ministre chargé de la santé et ce dans un établissement public de santé. L'affectation sera prononcée sur proposition du responsable de pôle et du président de la CME. Des procédures spécifiques au niveau national sont prévues en cas d'avis divergents. Des garanties sont données en cas de restructuration. En outre le maintien d'un dispositif national pour les PH en psychiatrie a été accepté.

En conséquence la CMH et le SNAM-HP n'appellent pas à un mouvement de grève dont l'objet sera l'abolition de mesures qui vont dans le bon sens. Nos organisations n'ont pas déposé de préavis de grève pour le 11 mai 2006.

Cela ne doit pas faire oublier que le combat syndical n'est pas terminé. D'autres engagements ne sont pas mis en œuvre. Il s'agit en particulier du temps partiel, des retraites pour les praticiens et les universitaires. Il est temps de conclure sur ces dossiers qui constituent des mesures essentielles pour restaurer la confiance des Praticiens Hospitaliers en poste et donner envie aux jeunes générations d'intégrer l'hôpital public.

Nous ne pouvons également que nous associer aux inquiétudes de la quasi-totalité des professionnels hospitaliers concernant les dispositions annoncées de la circulaire budgétaire 2006. L'hôpital public ne doit pas mourir faute de moyens.

Pr Roland Rymer
Président
SNAM-HP

Dr François Aubart
Président
CMH